

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2016

Le Conseil municipal s'est réuni le mercredi 27 avril à 20 h 15 sous la présidence de Monsieur Daniel FRARD, Maire.



Monsieur le Maire débute la séance en demandant au Conseil municipal son accord pour rajouter trois notes à l'ordre du jour relatives au groupement de commandes « acheminement et distribution de lettres », au paiement en ligne et à une demande de subvention au titre du Centre National du Développement du Sport pour le financement des travaux du gymnase Marcel Pagnol.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'ajout de ces points.



Monsieur le Maire poursuit avec l'adoption du compte-rendu de la séance du 30 mars 2016. Il demande s'il y a des remarques ou observations à formuler sur celui-ci.

Le compte-rendu est approuvé, à l'unanimité, sans observation ni remarque.



**Au titre de la Direction des Finances,** l'ordre du jour débute par le vote des comptes administratifs 2015.

Monsieur le Maire indique que les comptes administratifs doivent être identiques et conformes aux comptes de gestion du Receveur municipal. Ce dernier prie d'ailleurs le Conseil municipal de bien vouloir l'excuser pour son absence pour des raisons de santé.

Monsieur le Maire procède ensuite à la présentation détaillée des Comptes de gestion 2015 du Receveur municipal.

Il indique ainsi qu'au niveau du budget de la Ville, les dépenses s'élèvent à 15 592 000,39 € en fonctionnement et à 4 154 424,65 € en investissement, soit un total de 19 746 425,04 €.

Quant aux recettes, elles s'élèvent à 16 527 852,67 € en fonctionnement et à 4 552 684,49 € en investissement, soit un total de 21 080 537,16 €.

L'excédent de l'exercice 2015 s'élève à 935 852,28 € en fonctionnement et à 398 259,84 € en investissement, soit un excédent total de 1 334 112,12 €.

Le déficit global de 2014 étant de 685 275,38 €, le résultat de la fin de l'exercice 2015 est de 3 201,61 € en excédent.

Monsieur le Maire poursuit avec la présentation du compte de gestion 2015 du budget de l'Eau. Les dépenses s'élèvent à 1 070 215,25 € en fonctionnement et à 363 456,77 € en investissement, soit un total de 1 433 672,02 €.

Quant aux recettes, elles s'élèvent à 1 242 181,11 € en fonctionnement et à 509 237,35 € en investissement, soit un total de 1 751 418,46 €.

L'excédent de l'exercice 2015 s'élève donc à 171 965,86 € en fonctionnement et à 145 780,58 € en investissement, soit un excédent global de 317 746,44 €.

Le résultat de la fin de l'exercice 2015 est en excédent de 156 936,65 €.

Monsieur le Maire enchaîne ensuite avec la présentation du compte de gestion de la ZA Bonsecours.

Les dépenses s'élèvent à 41 906,00 € en fonctionnement et à 43 248,76 € en investissement, soit un total de 85 154,76 €.

Quant aux recettes, elles s'élèvent à 43 248,76 € en fonctionnement et à 0 € en investissement, soit un total de 43 248,76 €.

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2015 s'élève à 1 342,76 € et le déficit d'investissement s'élève 43 248,76 €, soit un déficit total de 41 906,00 € pour l'exercice 2015.

Le déficit global de 2014 étant de 41 012,44 €, le résultat de la fin de l'exercice 2015 est de 82 918,44 € en déficit.

Enfin, il présente le Compte de gestion 2015 de la ZAC Bois du Chapitre.

Les dépenses s'élèvent à 156 901,41 € en fonctionnement et à 258 378,92 € en investissement, soit un total de 415 280,33 €.

Quant aux recettes, elles s'élèvent à 240 894,54 € en fonctionnement et à 550 914,63 € en investissement, soit un total de 791 809,17 €.

L'excédent de l'exercice 2015 s'élève donc à 83 993,13 € en fonctionnement et à 292 535,71 € en investissement, soit un excédent global de 376 528,84 €.

Le déficit global de 2014 étant de 177 684,57 €, le résultat de la fin de l'exercice 2015 est en excédent de 198 844,27 €.

Les chiffres des Comptes de gestion étant précisés et étant identiques aux Comptes administratifs, il est demandé de les approuver.

Le Conseil municipal adopte, à la majorité moins 5 abstentions (F. HENRI + N. KERDUDO, P. ETHEVE, S. LESCARD + B. MOYER), les Comptes de gestion présentés.



Monsieur le Maire présente ensuite les Comptes administratifs 2015.

### **Budget principal Ville**

#### En fonctionnement :

Dépenses réalisées : 15 592 000,39 €

Recettes réalisées : 16 527 852,67 €

Soit un excédent de l'exercice de 935 852,28 €.

#### En investissement :

Dépenses réalisées : 4 154 424,65 €

Recettes réalisées : 4 552 684,49 €

Soit un excédent de l'exercice de 398 259,84 €

L'excédent global de l'exercice s'élève donc à 1 334 112,12 €.

En prenant en compte les résultats de 2014, l'excédent global à fin 2015 est de 3 201,61 € (- 932 650,67 € en investissement et + 935 852,28 € en fonctionnement).

## **Budget de l'Eau**

### En fonctionnement :

Dépenses réalisées : 1 070 215,25 €

Recettes réalisées : 1 242 181,11 €

Soit un excédent de l'exercice de 171 965,86 €.

### En investissement :

Dépenses réalisées : 363 456,77 €

Recettes réalisées : 509 237,35 €

Soit un excédent de l'exercice de 145 780,58 €

L'excédent global de l'exercice s'élève donc à 317 746,44 €.

En prenant en compte les résultats de 2014, l'excédent global à fin 2015 est de 156 936,65 € (- 15 029,21 € en fonctionnement et + 171 965,86 € en investissement).

## **Budget ZA Bonsecours**

### En fonctionnement :

Dépenses réalisées : 41 906,00 €

Recettes réalisées : 43 248,76 €

Soit un excédent de l'exercice de 1 342,76 €.

### En investissement :

Dépenses réalisées : 43 248,76 €

Recettes réalisées : 0 €

Soit un déficit de l'exercice de 43 248,76 €

Le déficit global de l'exercice s'élève donc à 41 906,00 €.

En prenant en compte les résultats de 2014 (déficit global de 41 012,44 €), le déficit global à fin 2015 est de 82 918,44 €.

## **Budget ZAC Bois du Chapitre**

### En fonctionnement :

Dépenses réalisées : 258 378,92 €

Recettes réalisées : 550 914,63 €

Soit un excédent de l'exercice de 292 535,71 €.

### En investissement :

Dépenses réalisées : 156 901,41 €

Recettes réalisées : 240 894,54 €

Soit un excédent de l'exercice de 83 993,13 €

L'excédent global de l'exercice s'élève donc à 376 528,84 €.

En prenant en compte les résultats de 2014 (déficit de 177 684,57 €), l'excédent global à fin 2015 est de 198 844,27 €.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les états et les ratios suivants avec comparaison sur les exercices précédents.

### Constats

- **Hausse de l'excédent brut de fonctionnement** s'expliquant par une hausse de produits de gestion et une stabilité des charges de gestion,
- **Capacité d'autofinancement nette** en hausse avec la hausse de la capacité d'autofinancement brut, la hausse du capital des emprunts et la hausse de l'excédent brut de fonctionnement,
- **Ratio de désendettement** (capital restant dû)  
7,57 % en 2015 contre 11,03 % en 2014,
- **Coefficient de rigidité** en légère baisse en 2015 par rapport à 2014.

Monsieur le Maire quitte ensuite la salle.

Monsieur Damien STEPHO prend la présidence du Conseil municipal.

Les Comptes administratifs sont approuvés à la majorité moins 5 abstentions.



**Au titre de la Direction de l'Urbanisme**, est abordé l'aménagement RN 154 et RN 12 par mise en concession autoroutière.

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Monsieur le Préfet d'Eure et Loir sollicitant l'avis des communes des intercommunalités et des services de l'Etat dans le cadre de la consultation interservices préalable à la mise en œuvre de l'enquête publique concernant cet aménagement.

Appuyé sur un dossier vidéo projeté, Monsieur le Maire rappelle, dans un premier temps, les différentes étapes suivies pour ce dossier à partir de 2012 : concertation autour des options de passage conduisant à un fuseau préférentiel, travaux de la commission Mobilité 21 suivis des demandes auprès du Ministre des transports afin que soit pris en compte l'aménagement de l'ensemble du tracé de la RN 154 dans sa traversée de notre département, concertation sur quatre hypothèses de tracé conduisant à un choix de l'axe préférentiel par la DREAL, études devant conduire à la mise à l'enquête publique d'octobre à novembre 2016.

Monsieur le Maire indique les différentes étapes devant y conduire : comité de suivi, saisine de l'autorité environnementale, désignation de la Commission d'enquête.

C'est dans ce cadre que l'avis de la collectivité est sollicité sur ce dossier préparé par la DREAL.

Monsieur le Maire présente les éléments cartographiques concernant le tracé de la limite du département de l'Eure jusqu'à Tremblay-les-Villages.

Monsieur le Maire propose d'aborder, de façon plus approfondie, la partie de tracé concernant plus directement Vernouillet et plus particulièrement les Corvées et le Hameau de Bois-le-Roi.

Sur cette partie, le choix de la DREAL s'est arrêté sur le fuseau Louvilliers en Drouais Est car celui-ci est moins consommateur de terres agricoles.

Monsieur le Maire constate que ce choix impacte de manière forte les populations des Corvées et de Bois-le-Roi. Il propose donc que la réalisation de l'infrastructure routière intègre des mesures permettant d'éliminer les nuisances visuelles et sonores par un passage en déblai. Cette demande, qui n'est pas nouvelle, ne semble pas réellement intégrée dans la proposition de la DREAL.

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait porté cette demande lors du comité de pilotage du 8 janvier et qu'elle avait été reçue favorablement par celui-ci.

Monsieur le Maire rappelle également que le projet présenté impacte également le Bassin d'Alimentation et de Captage d'eau potable situé sur le territoire de Vernouillet en desservant une partie importante de l'agglomération, près de 50 000 habitants et de nombreuses industries dont les industries pharmaceutiques.

Il propose que cette problématique soit également prise en compte avec des garanties maximales.

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Maire propose que le Conseil municipal se prononce sur la proposition suivante à transmettre à Monsieur le Préfet d'Eure et Loir et à la DREAL :

*« Le Conseil municipal prend acte du fuseau Louvilliers Est, moins consommateur de terres agricoles mais impactant de manière forte le Bassin d'Alimentation des Captages d'eau de Vernouillet et la population des Corvées et de Bois-le-Roi.*

*Il propose également de demander expressément, en contrepartie, que l'infrastructure autoroutière passe en déblai sous les RD4, 20 et 331-4. Cette condition a été exposée lors du Comité de pilotage du 8 janvier 2016 et a retenu l'attention de celui-ci pour prise en compte par les services de la DREAL.*

*Monsieur le Maire propose enfin de réitérer la prise en compte, dès la phase de conception, de toutes les mesures nécessaires à la préservation des champs captants».*

Monsieur le Maire propose, alors, de débattre puis de se prononcer sur l'avis à transmettre à Monsieur le Préfet.

Madame Gisèle QUERITE indique que le Maire est dans sa mission pour faire cette proposition. Mais elle rappelle son opposition à ce projet qui, à ses yeux, n'est pas nécessaire et qu'elle est contre la perception d'un péage pour les usagers d'un axe en partie déjà financé sur des fonds publics.

Monsieur Jean-Pierre RICHARD indique que le nombre important de camions traversant Dreux et Vernouillet pose des problèmes de santé publique et que les circulations de transit ne doivent plus traverser les zones urbaines. Il indique également que la question du péage est un problème.

Ludovic LOUDIERE, tout en indiquant qu'il est favorable aux contournements des zones urbaines, ne l'est pas quant aux frais à engager et au principe des péages. Il votera donc contre.

Monsieur Youssef LAMRINI souhaite voter contre le projet global et donne ses explications de vote par rapport au tracé et au mode d'exploitation retenu.

Madame Sabrina VIGNY, tout en indiquant entendre les expressions de vote contre, s'interroge sur l'influence que peut avoir un vote contre de principe plutôt qu'une abstention en réponse à l'avis à exprimer sur le dossier présenté.

Monsieur Damien STEPHO, Maire adjoint, souhaite que la Ville émette son avis sur le dossier présenté et précise que c'est au moment de l'enquête publique que chacun pourra s'exprimer. Il affirme qu'il faut que la Ville précise ses demandes afin de préserver la vie des vernolitaïns des nuisances engendrées par le dossier présenté par la DREAL.

Aujourd'hui, il faut présenter nos demandes pour protéger les vernolitaïns des nuisances de ce projet et non s'affirmer pour ou contre le projet de concession.

Monsieur Serge ROUX indique que le dossier évoque le principe de péage et qu'il ne peut l'approuver étant contre le principe de contribution financière des usagers.

Monsieur le Maire souhaite, à nouveau, recentrer le débat autour de l'avis proposé en réponse à la sollicitation de Monsieur le Préfet et demande à ce que le Conseil municipal s'exprime sur le dossier proposé et non sur des principes généraux, faute de quoi le point de vue de Vernouillet ne pourrait être entendu et pris en compte comme nous le souhaitons.

Monsieur Ludovic LOUDIERE, dans une dernière intervention, souhaite qu'on inscrive la gratuité pour les vernolitaïns, ce qui ne peut être envisagé comme l'indique Monsieur le Maire à ce stade du dossier.

Monsieur le Maire, avant que le Conseil ne se prononce, souhaite réinsister sur le sens du vote sollicité en réponse à la demande de Monsieur le Préfet.

Il ajoute que la position de notre Ville sera reprise dans l'avis de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux. De même, Vernouillet s'inscrit dans les demandes de l'Agglomération concernant les restrictions de circulation sur les voies de substitution. Enfin, il regrette que la question du péage soit aussi peu évoquée dans le dossier ce qui constitue une lacune, cette question n'étant pas sans incidence sur les reports de circulation sur les voies de substitution.

Monsieur le Maire propose l'avis de la ville de Vernouillet au vote du Conseil municipal.

Celui-ci est adopté par 23 voix (dont 6 pouvoirs), 2 abstentions et 7 contre (dont 3 pouvoirs).



**Au titre des Finances**, Monsieur le Maire aborde le point sur table concernant le paiement en ligne.

« Vernouillet Ville connectée » est l'une des priorités pour l'année 2016.

L'une des actions repérées pour atteindre cet objectif est le paiement en ligne.

Il s'agit de permettre à tout usager qui le souhaite de pouvoir payer sans avoir à se déplacer et sans avoir à faire un chèque.

Afin que cette action soit engagée, il convient que deux conventions soient établies entre la Ville et la Direction Générale des Finances Publiques. L'une pour TIPI Titres et l'autre pour TIPI Régies.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à débattre.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les dites conventions afin de permettre le paiement en ligne par les citoyens.



**Au titre de la Direction générale,** Monsieur le Maire poursuit avec la note sur table concernant le groupement de commandes « acheminement et distribution de lettres ».

Monsieur le Maire rappelle qu'un groupement de commandes a été réalisé avec l'Agglomération du Pays de Dreux et la ville de Dreux.  
Celui-ci arrive à échéance le 30 juin 2016.

Il y a donc lieu de procéder à la constitution d'un nouveau groupement de commande et une nouvelle convention et de désigner 1 titulaire et 1 suppléant comme représentant de la collectivité à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le projet de convention, autorise Monsieur le Maire à la signer.

Il est d'accord pour renouveler la désignation du Maire comme titulaire et Mme Marie-France MARY comme suppléante pour représenter la collectivité à la commission d'appel d'offres du groupement.



**Au titre de la Direction de l'Urbanisme,** Monsieur le Maire poursuit enfin avec le dernier point sur table relatif à la demande de subvention au titre du Centre National pour le Développement du Sport pour la réhabilitation et l'extension du gymnase Marcel Pagnol.

Lors du dernier Conseil municipal, une subvention a été sollicitée auprès du Fonds de soutien à l'Investissement Public Local.

La proposition faite au Conseil municipal est de solliciter le CNDS au vu des critères suivants entrant dans l'attribution des subventions :

- Les travaux de construction d'équipements sportifs neufs
- ou les rénovations lourdes et structurantes incluant les travaux favorisant l'accessibilité

Les territoires éligibles sont définis à partir de deux critères limitatifs :

- Les projets devront être situés dans les quartiers politiques de la Ville ou à proximité immédiate ce qui est le cas pour le gymnase Marcel Pagnol
- Les projets devront être situés dans un bassin de vie effectivement en situation de sous-équipement, ce qui est également le cas.

Le gymnase Marcel Pagnol est classé en quartier vécu dans la convention Politique de la Ville signée en juillet dernier.

Il est proposé de déposer un dossier auprès du CNDS et d'approuver le dossier de demande de subvention à hauteur de 440 633 € soit 20 % de l'estimation totale de travaux s'élevant à 2 203 165 €.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, cette proposition.



Enfin, Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil les arrêtés qu'il a pris dans le cadre de sa délégation :

- ✓ Considérant que la piscine municipale alloue des créneaux horaires au Collège Martial Taugourdeau de Dreux, une convention est passée pour l'année scolaire 2015/2016,
- ✓ Considérant que la piscine municipale alloue des créneaux horaires au Lycée Maurice Viollette de Dreux, une convention et un avenant sont passés pour l'année scolaire 2015/2016,
- ✓ Avenant passé avec l'école de Broué concernant la dispense de séances de natation par la piscine municipale de Vernouillet pour les élèves de cet établissement, pour la période du 7 septembre 2015 au 29 janvier 2016,
- ✓ Afin de soutenir l'action du Centre social sur le quartier de la Tabellionne, un contrat a été signé avec France Artistes de DREUX (28) pour la représentation d'un spectacle intitulé « Le monde magique de Lilly et Peter », le 13 avril 2016,
- ✓ Contrat passé avec l'Association Mandarine de HEROUVILLE SAINT CLAIR (14) pour l'organisation d'un spectacle intitulé « La Tortille, un bal tout neuf », le 30 avril 2016,
- ✓ A l'occasion de Vernouillet Plage 2016, trois contrats sont passés avec les prestataires suivants :
  - Eric Montigny de CHAMPROND-EN-GATINE (28), pour deux prestations de calligraphie les 22 et 29 juillet 2016,
  - CAP LOISIRS ANIMATIONS d'ALENCON (61), pour deux prestations « vélos drôles » et « Légo mousse », le 25 juillet et le 1<sup>er</sup> août 2016,
  - L'entreprise KAREN Gilbert Création de CHARPONT (28), pour des initiations couture, le 28 juillet et le 4 août 2016.

La séance est close à 23h45.